

RÈGLEMENT DU CONCOURS



Le 25 mars de 10h00 à 18h30 et le 26 mars 2022 de 9h00 à 16h00

1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Aucun achat requis. Ce concours est réservé aux résidents du Québec et est régi par les lois québécoises.

Modalité de participation pour le concours

Pour être éligibles au concours, les participants devront :

1. Avoir fait le tour des kiosques le 25 mars entre 10H00 et 18H30 et/ou le 26 mars entre 9H00 et 16H00 ;
2. Avoir rempli le sondage de satisfaction à la fin de la visite.

La soumission d'une participation au concours signifie que vous avez lu le règlement du concours et acceptez de vous y conformer. Vous acceptez que le fait de soumettre une participation au concours par le biais de l'envoi du sondage. Ceci constitue une signature électronique de votre part, ce qui vous lie au présent règlement. Toute personne participant au concours organisé par le Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) Centre-Nord accepte sans réserve le règlement du concours.

Pour être valides, les participations doivent être reçues au plus tard le 26 mars à 16h00. Limite d'une participation par personne pendant la durée du concours; l'identification est faite par le partage du nom, prénom et adresse courriel en réponses obligatoires au sondage de satisfaction. Toute personne qui participe ou tente de participer plus de fois que le nombre autorisé, ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement, sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou de manipulation, ce qui entraînera automatiquement l'annulation de sa participation, vote ou tous autres résultats de cette participation. Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance mentionnée ci-dessus pour

quelque raison que ce soit. Les participations reçues après cette échéance seront rejetées.

Votre participation

Vous déclarez et garantisiez au CJE Centre-Nord d'avoir les droits et toutes les autorisations nécessaires à l'égard du contenu figurant dans vos réponses au sondage. Le CJE Centre-Nord se réserve le droit, à son entière discrétion, pour quelques raisons que ce soit, de disqualifier toute participation jugée inappropriée ou en violation avec les valeurs de l'organisation.

2.CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Toutes personnes qui se présentent au Salon de l'emploi et de la formation de Saint-Michel est accessible au concours. Les personnes suivantes ne peuvent pas participer au concours : les membres du comité organisateur, les exposants, le personnel et les bénévoles reliés à l'évènement et à l'organisation.

3.MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un tirage au sort sera effectué après la clôture du concours parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du concours. Une participation admissible est une personne qui a répondu à toutes les questions du sondage après avoir visité les kiosques. Les gagnants seront choisis et dévoilés le mercredi 30 mars à 16h00. Un membre du comité organisateur entrera en contact avec le gagnant selon les coordonnées inscrites dans le formulaire. Dans l'éventualité où un gagnant potentiel ne réclame pas son prix dans un délai de 2 semaines (le cas échéant), refuse le prix ou est déclaré inadmissible, le prix sera automatiquement annulé et le CJE Centre-Nord pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant potentiel et ce, même si le nom du gagnant potentiel a déjà été annoncé publiquement. Le CJE Centre-Nord peut exiger une pièce d'identité lors de la réception du prix.

4.DESCRPTION DES PRIX

Les 5 gagnants seront sélectionnés au hasard par un tirage pour chacun des prix ci-dessous :

- Une carte de crédit Visa prépayée de cinquante dollars (50\$) offerte par le CJE Centre-Nord;
- Un abonnement annuel papier et numérique au magazine Nuances d'une valeur approximative de quarante-huit dollars (48\$) ;
- Un sac de l'Assemblée nationale offert par le député de Viau, Mr. Frantz Benjamin d'une valeur approximative de soixante dollars (60\$) ;
- Deux billets pour le spectacle « Afrique en cirque » qui aura lieu du 13 au 24 avril offert par la TOHU d'une valeur de soixante-seize dollars (76\$);

- Un ordinateur HP Google Chrome Book 14'' noir remis à neuf, d'une valeur approximative de deux-cents (200\$) ;

Le CJE Centre-Nord, ne sera pas tenu responsable :

- de tout dommage causé à un participant ou à tout tiers relativement à la participation au concours ou à la prestation qui fait l'objet du prix expérientiel;
- non-limitativement, de tout report, annulation, modification ou tout autre changement quant à la date ou l'heure, au lieu, à la durée, aux modalités ou à la nature de la prestation qui fait l'objet du prix expérientiel ;

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné lors d'un tirage au sort doit remplir toutes les conditions du concours (voir 3. Mode d'attribution des prix).

5.2. En participant au concours vous : (a) reconnaissez avoir lu et accepté le règlement du concours et vous y conformer; (b) confirmez satisfaire tous les critères d'admissibilité au Concours et acceptez le prix et y prendre part (si vous l'emportez); (c) acceptez tel quel le prix offert par le CJE Centre-Nord.

5.3. Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute portion inutilisée d'un prix attribué, pour quelque raison que ce soit, sera annulée. En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les organisateurs du concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à leur entière discrétion.

5.4. Le refus d'accepter le prix ou une partie du prix dégage les organisateurs du concours de toute obligation à l'égard du gagnant concernant le prix ou la partie du prix en cause.

5.5. En cas de litige ou de plainte concernant le fait qu'une participation contrevient au règlement du concours, les participations seront considérées comme ayant été soumises conformément au règlement du concours par le titulaire autorisé du compte utilisé pour soumettre la participation en cause. Vous pourriez être tenu de fournir une preuve (sous une forme acceptable pour le CJE Centre-Nord).

5.6. Les décisions du CJE Centre-Nord concernant tous les aspects de ce concours sont finales et exécutoires pour tous les participants sans droit d'appel, y compris, sans limitation, toutes les décisions concernant l'admissibilité/disqualification des participants et/ou des participations.

5.7. Le CJE Centre-Nord se réserve le droit de modifier le règlement du concours ou de mettre fin au concours en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Tous changements apportés au règlement du concours seront publiés sur le Site Web. Sans limiter ce qui précède, le CJE Centre-Nord se réserve le droit d'ajuster, sans préavis, les dates et/ou les délais mentionné(e)s dans le présent règlement, lorsque nécessaire, à la suite de problèmes techniques ou autres, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis du CJE Centre-Nord, à son entière discrétion, affecte la bonne administration du concours telle qu'elle est envisagée dans le présent règlement du concours, ou pour toute autre raison.

5.8. S'il est déterminé par CJE Centre-Nord que des personnes altèrent ou utilisent à mauvais escient tout aspect du concours, notamment, mais sans s'y limiter, en contrevenant à son règlement, en tentant de participer au concours plus que le nombre maximum de fois permis, en agissant de manière à nuire au déroulement normal du concours, ces personnes seront disqualifiées. Toute personne qui participe ou tente de participer au concours en utilisant des méthodes robotisées, automatisées, macro, ou programmées, ou toute autre méthode semblable, ou par le biais de tiers, se verra annuler ces tentatives et cette personne sera disqualifiée à la seule et entière discrétion du CJE Centre-Nord.

5.9. Le CJE Centre-Nord se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le concours à sa seule discrétion, pour quelque raison que ce soit, y compris sans toutefois s'y limiter, si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages à tout site web ou de nuire au déroulement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles.

5.10. Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation, tels que les noms et coordonnées, sont recueillis, conservés et utilisés par le CJE Centre-Nord pour les fins d'administration du concours de même que pour toutes autres fins auxquelles vous avez consenties lors de votre inscription.

5.11. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Le CJE Centre-Nord se réserve le droit de disqualifier toutes les participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du concours. Le CJE Centre-Nord décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans l'impression du matériel ou la publicité liés au concours.

5.12. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement ne doit pas affecter la validité ou le caractère exécutoire de toute autre disposition. Si une disposition est jugée invalide, inapplicable ou illégale, le présent règlement demeure en vigueur et doit être interprété conformément à ses termes et conditions, comme si cette disposition n'était pas contenue dans les présentes.

5.13. En participant au concours, les participants acceptent de prendre part à la communication et promotion concernant le concours sur les plateformes de réseaux sociaux du Salon de l'emploi et de la formation de St-Michel et celles de tous les membres du comité organisateur. Ceci implique :

- Votre autorisation de prendre des photos et vidéos dans le cadre du concours;
- Votre autorisation à annoncer votre Nom si vous êtes gagnant.e;

5.14. En participant au concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par CJE Centre-Nord, qui sont finales et exécutoires.

5.15. CJE Centre-Nord ne sera pas tenu responsable :

- De tout dommage causé à un participant ou à tout tiers relativement à la participation au concours ou à la prestation qui fait l'objet du prix expérientiel ;
- Non-limitativement, de tout report, annulation, modification ou tout autre changement quant à la date ou l'heure, au lieu, à la durée, aux modalités ou à la nature de la prestation qui fait l'objet du prix expérientiel.

Bonne chance !